



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



0 810 25 83 10

#LaCafÀVosCôtés !

1 - Offre de service à destination des allocataires

Re-confinement : la Caf du Var reste accessible et s'adapte !

Le Président de la République a annoncé mercredi 28 octobre soir un re-confinement, qui a pris effet le vendredi 30 octobre et s'étend au moins jusqu'au 1er décembre.

Dans ce contexte, la **Caf du Var reste accessible et adapte ses modalités d'accueil** pour recevoir les usagers en toute sécurité.

1. Ce qui ne change pas !

- ▶ Nos agents restent mobilisés pour accompagner les usagers et assurer le versement de toutes les prestations comme d'habitude.
- ▶ Les démarches continuent à s'effectuer normalement et les allocataires doivent répondre aux sollicitations de la Caf.
- ▶ Nos accueils restent ouverts aux jours et horaires habituels.

Vous pouvez consulter les horaires, ici, sur le caf.fr > rubrique "[Contacter ma caf](#)".

Le respect du protocole d'accueil reste plus que jamais d'actualité :



- ▶ Nos services numériques et téléphoniques restent accessibles selon les mêmes modalités.

2. Ce qui s'adapte :

- ▶ Tous les rendez-vous avec nos conseillers sont organisés par téléphone.
- ▶ Les postes informatiques en libre-service dans nos accueils sont momentanément fermés.

Retrouvez sur le caf.fr (var.caf.fr) (rubrique [Contacter ma caf](#) ou rubrique [actualités 2020](#)) l'ensemble des modalités mises en place sur les différents accueils de la CAF du Var.

Covid-19 : aide de solidarité

Rsa, Apl : une nouvelle aide exceptionnelle de solidarité

Le 14 octobre, le Président de la République a annoncé le versement d'une aide exceptionnelle de solidarité :

- ▶ Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoutent 100 euros supplémentaires par enfant à charge.
- ▶ Les familles avec enfant(s) bénéficiaires d'une aide personnelle au logement (Apl) bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge.
- ▶ Les jeunes de moins de 25 ans (étudiants salariés ou non étudiants) qui perçoivent une aide personnelle au logement (Apl) bénéficieront d'une aide de 150 euros.

L'allocataire n'a aucune démarche à réaliser. L'aide sera versée automatiquement en une seule fois fin novembre. Les allocataires concernés recevront dans les prochaines semaines un courrier ou un email.

Les allocataires sont invités à consulter régulièrement le site caf.fr ou l'application mobile Caf-Mon Compte, plus de précisions y seront bientôt disponibles.

Un guide pratique pour les nouveaux allocataires

Retrouvez [ici](#), le nouveau guide de la Caf du Var : **"Caf, mode d'emploi"**.



Ce guide a été conçu pour faciliter les démarches des allocataires et les informer sur leurs droits et leurs obligations vis-à-vis de la Caf.

Vous y trouverez également **"le Dico Caf"** des notions à connaître pour mieux nous comprendre !

Passage à la retraite des bénéficiaires d'AAH et de RSA

L'article 82 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 comporte, à effet du 1er juillet 2020, **deux mesures de simplification des démarches au titre du passage à la retraite** :

- ▶ pour les bénéficiaires d'Aah : la substitution automatique de la retraite à l'Aah à l'âge légal de la retraite à taux plein (62 ans), sans nécessité d'un dépôt de demande.
- ▶ pour les bénéficiaires de Rsa : le report de l'obligation de faire valoir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) à l'âge du taux plein (67 ans à compter du 1er janvier 2022) au lieu de 65 ans.

Des avancées pour les familles allocataires

L'Allocation Journalière du Proche Aidant :

Une nouvelle allocation **est versée par la Caf depuis le 1er octobre** : l'**allocation journalière du proche aidant (AJPA)**.

L'Ajpa est versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité, et bénéficiant d'un congé proche aidant accordé par leur employeur.

Elle peut aussi être ouverte sous certaines conditions, aux bénéficiaires d'indemnités chômage.

Attention ! L'Ajpa n'est pas une prestation familiale, il s'agit d'un revenu de remplacement soumis à CRDS, CSG et à l'impôt sur le revenu.

Pour découvrir l'Ajpa, cliquez [ici](#).

L'intermédiation financière en cas de pension alimentaire impayée :

La Caf et la MSA proposent désormais un nouveau service **aux familles monoparentales qui subissent un impayé de pension alimentaire**, via l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA).

Depuis le 1er octobre, **la Caf et la Msa peuvent devenir l'intermédiaire financier entre les deux parents pour faciliter le versement de la pension** (en impayé) **et préserver l'intérêt des enfants**. Elles collectent la pension auprès du parent qui doit la payer (le parent « débiteur ») et la versent tous les mois au parent qui doit la recevoir (le parent « créancier »).

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#) sur le [caf.fr](#) et consultez la [fiche dédiée sur la pension alimentaire](#).

L'accès à l'intermédiation financière sera étendu à partir du 1er janvier 2021, à tous les parents séparés pour lesquels une pension alimentaire aura été fixée dans un titre exécutoire.

Les aides financières individuelles (AFI)

Des aides financières individuelles peuvent toujours être mobilisées pour permettre aux familles de faire face à des difficultés financières ponctuelles liées à des changements de situation personnelle, familiale et professionnelle. Le contexte de confinement peut renforcer les difficultés. Ces aides sont donc à connaître !

L'ensemble de ces aides financières individuelles est disponible dans le [guide des aides aux familles 2020](#).

#Infos pratiques

Pass'agri : le guide des aides proposées par la Msa

Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, la MSA met à jour **Pass'Agri**, un **guide en ligne** conçu pour informer les exploitants, les employeurs et les salariés rencontrant des difficultés, sur les **aides et les dispositifs d'accompagnement personnalisés** dont ils peuvent bénéficier.

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#).

Vous êtes
proche aidant ?
ou vous souhaitez l'être



L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa) peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Retrouvez toutes les informations utiles sur [caf.fr](#)



Avec ma Caf, j'ai le réflexe en ligne



Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2020 - 2023

Un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) a été signé le vendredi 16 octobre dernier, pour la période 2020-2023.

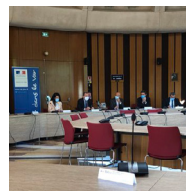
L'élaboration de ce schéma, coordonnée par la CAF sous l'autorité du Préfet, s'est appuyée sur la forte mobilisation des **15 partenaires signataires** et la **collaboration d'une vingtaine d'acteurs associatifs** du département.

La signature de ce schéma est venue confirmer la volonté des partenaires, pour les années à venir, de **co-construire et de mettre en œuvre une feuille de route départementale axée sur les parcours** des familles varoises.

Trois axes composent ce nouveau schéma :

- ▶ agir en faveur d'un parcours de vie des familles.
- ▶ améliorer le maillage territorial et l'accessibilité des services aux familles.
- ▶ s'appuyer sur les compétences et valoriser les capacités d'agir de chacun dans son environnement familial et social.

Retrouvez le [Schéma Départemental des Services aux Familles 2020 – 2023](#), ainsi que le [communiqué de presse](#) de la Caf du Var, sur les pages partenaires du caf.fr.



#Zoom

Confinement-Déconfinement : les jeunes ont leur mot à dire !

Les adolescents du territoire Provence Verdon ont pu partager leur ressenti face à cette crise sanitaire inédite à travers la **réalisation d'un film documentaire** « Confinement - Déconfinement », produit par et pour les jeunes du territoire.

Cinq jeunes, munis de caméra et de microphone, ont constitué l'équipe de tournage et sont allés à la rencontre d'autres jeunes.

Objectif : **permettre aux jeunes de s'exprimer** sur le vécu et les conséquences du confinement et du déconfinement, susciter le dialogue et la réflexion.

Retrouvez [ici](#), l'aboutissement de ce projet : un film de 10 minutes, réalisé en partenariat avec Eric Maublanc de TV Brignoles.

Le projet fait suite à l'appel à initiatives Enfance-Jeunesse & Covid lancé par la Caf du Var.

Les centres sociaux, c'est quoi pour vous ?

Une enquête sur **les centres sociaux est en cours sur le site La Caf à votre écoute jusqu'au 15 novembre 2020**.

Elle vise à mieux préciser l'image qu'ont les familles de ces structures, notamment les services et les activités qu'elles proposent et ce, dans l'optique d'adapter et d'enrichir la stratégie de communication de la branche Famille sur l'animation de la vie sociale bénéficie d'une aide personnelle au logement.

Pour participer à l'enquête, rendez-vous [ici](#).

3 - Offre de service à destination des partenaires d'accès aux droits

Bailleurs : vous louez un logement à un locataire ?

C'est le moment de télédéclarer à la Caf le montant du loyer du mois de juillet 2020 de votre locataire pour que nous puissions actualiser ses droits à l'aide au logement.

La branche Famille met à disposition un service dédié, l'Offre Bailleurs, destiné à tous bailleurs, particuliers ou entreprises, dont le locataire bénéficie d'une aide personnelle au logement.

Retrouvez toutes les fonctionnalités proposées dans la fiche "[Utiliser l'Offre Bailleurs](#)", [ici](#).

Pour télédéclarer, rendez-vous sur votre espace [Mon Compte Partenaire](#) sur cafr.fr.



#Agenda : les prochains RDV pour les bailleurs



Offre bailleurs : plus d'info sur le service dédié aux bailleurs

Pour vous **guider dans la prise en main et l'utilisation de l'Offre bailleurs**, la CAF du Var vous propose de participer à un **webinaire de présentation**.

Vous êtes un **bailleur privé** ?

Rdv le **4 ou le 10 novembre**

de 14h à 16h

Inscrivez-vous [ici](#)

Vous êtes un **bailleur personne morale** ?

Rdv le **5 novembre**

de 14h à 16h

Inscrivez-vous [ici](#)

Prévention des impayés de loyers : participez au webinaire du 17 novembre !

L'impayé de loyer est une situation délicate pour le locataire et pour le propriétaire. Vous êtes bailleurs et vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Nous vous invitons à participer au **webinaire organisé le mardi 17 novembre à 14h sur la thématique de la prévention des impayés de loyers et des incidences sur les aides personnelles au logement**.

Pour participer à ce webinaire, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne [ici](#).

Tutelles : vous accompagnez un ou plusieurs allocataires ?

#Agenda : les prochains RDV pour les tutelles



Tutelles : un webinaire pour faciliter l'accès aux droits et les démarches

Tutelles, nous vous invitons à participer au **webinaire dédié aux tutelles, le mardi 24 novembre à 9h**.

Notre objectif ? Faciliter les démarches réalisées en faveur de votre protégé auprès de la Caf en répondant aux questions les plus fréquentes sur la législation et en vous présentant les différents outils mis à votre disposition, ainsi que leur utilisation.

Les inscriptions sont obligatoires. Pour vous inscrire, rendez-vous [ici](#).

Retour d'expérience partenaires : les suites de l'enquête



Une [synthèse des résultats](#) et des principaux axes pour lesquels des actions d'amélioration sont dès à présent engagées.



CAF & Co

Une synthèse des résultats de l'enquête sur les besoins des crèches et des MAM en matière de simplification des dossiers de demande de subvention.



Sommaire	Page 1
Contexte	Page 2
Les axes de travail de la mission	Page 3
La méthode	Page 4
Les parties prenantes	Page 5
Les résultats de l'enquête	Page 6
Les conclusions	Page 7
Les recommandations	Page 8



La mobilisation de nos partenaires autour de **2 premiers ateliers d'« idéation »** et de co-construction.



L'objectif partagé est de **travailler en collectif** pour faire émerger un maximum d'idées autour de la **simplification des dossiers de demande de subvention**.

Ces ateliers seront organisés le **vendredi 6 et le mardi 10 novembre 2020** de 9h30 à 11h30, en visio.

La poursuite des aides aux crèches et aux Mam

Depuis la rentrée scolaire, en raison de la circulation active du virus, les gestionnaires de crèches et de Mam peuvent faire face à des baisses d'activité liées notamment à l'application des consignes sanitaires.

Réuni le 12 octobre dernier, le Conseil d'Administration de la Cnaf a adopté **la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 des aides exceptionnelles** versées aux crèches, quel que soit leur mode de financement (Prestation de service unique ou Complément mode de garde), et aux maisons d'assistants maternels (Mam), fermées en partie ou totalement en raison de la Covid.

Feront l'objet de ces aides exceptionnelles, les places :

- ▶ fermées dans le cadre d'une fermeture administrative totale ou partielle de l'établissement en raison de la Covid, à compter du 1er août et jusqu'au 31 décembre 2020.
- ▶ inoccupées par les enfants identifiés comme « cas contact » par l'Assurance maladie, à compter du 1er octobre et jusqu'au 31 décembre 2020.

Les montants d'aide applicables sont ceux en vigueur depuis le mois de mars :

- ▶ 27 euros par jour et par place, dans les crèches employant du personnel de droit public.
- ▶ 17 euros par jour et par place, dans les crèches employant du personnel de droit privé.
- ▶ 3 euros par jour et par place, dans les Mam.

En contrepartie de ces aides, **le gestionnaire s'engage à ne pas facturer les familles.**

#A savoir !

Retrouvez en ligne la nouvelle circulaire Cnaf "**Covid Petite Enfance**", ainsi que le nouveau **guide ministériel** concernant les modes d'accueil du Jeune Enfant.

La charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

Les Caf sont au coeur des politiques de solidarité. Au titre de l'accès aux droits, de l'accompagnement des publics fragilisés par la crise, et de la défense des principes de laïcité, de tolérance et de mixité, elle se mobilise pour renforcer la diffusion des valeurs de la République au travers de la mise en oeuvre de ses politiques familiales et sociales.

Au-delà de l'action des agents de la Caf, cette **charte engage l'ensemble de ses partenaires dès lors que leurs actions sont financées par la Caf**. Elle doit être affichée par tous.

N'hésitez pas à la télécharger, [ici](#), sur nos pages du caf.fr.



Appel à candidatures Promeneurs du Net du Var – à vos claviers !

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes, et notamment des 12 à 25 ans.

Un nouvel appel à projets pour la fonction de « Promeneur du Net » est donc ouvert afin de poursuivre ou d'intégrer le réseau des PdN, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Le dossier complet est à transmettre **au plus tard le 29 novembre 2020**.

#Infos pratiques

var.caf.fr

Retrouvez l'ensemble des éléments du dossier de l'appel à projets [ici](#).

Service en charge du suivi :

Branche Développement Social – CAF du Var

✉ promeneurs_du_net.caftoulon@caf.fr

☎ 04 83 42 00 77

L'appel à initiatives "Enfance - Jeunesse & Covid"

Retrouvez les 32 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à initiatives de la CAF du Var dans la nouvelle étude de Territoires Conseils « Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse. Constats, initiatives locales et préconisations ».

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#).

#Agenda : les prochains RDV pour les partenaires



Webinaire politique jeunesse : save the date !

Le 4 décembre prochain (10h), la Caf du Var vous proposera un temps d'information sur sa **politique enfance & jeunesse 2021**.

Destinées aux associations et référents jeunesse des collectivités, ce webinaire sera l'occasion de vous présenter les orientations et évolutions pour l'année 2021 : **les dispositifs, les appels à projets, le calendrier, les attendus** des dossiers...

Une invitation vous sera prochainement envoyée pour vous permettre de vous inscrire.



Julien Orlandini
Directeur de la CAF du Var

Suivez nous sur

